



« La lutte entre riches et pauvres est l'unique combat révolutionnaire au monde »
Georg Büchner (1834 Le messager des campagnes hessoises)

PLANTÉ EN 1987, L'A.R.B.R. FETE SES 25 ANS

Dans son gros livre « ADIEU 89 », bilan des manifestations du bicentenaire de la Révolution, l'historien américain Steven KAPLAN consacre plusieurs pages à notre association et ose cette prédiction :

« Etant donné la motivation du noyau organisateur, la précision de son objectif et l'enracinement local de l'entreprise, l'ARBR a bien plus de chance de survivre au bicentenaire que beaucoup d'autres organisations. »

Par le titre qu'elle s'était donnée, l'association départementale des « Amis de Robespierre pour le Bicentenaire de la Révolution », montrait qu'elle-même se voulait éphémère et d'un champ d'activité relativement restreint.

Pourquoi en a-t-il été autrement dans le temps et l'espace ?

C'est probablement que, comme la Révolution, dont Michel Vovelle a pu dire qu'elle était « toujours un objet chaud », les combats de Robespierre ne cessent de couvrir sous la cendre et d'interpeler l'actualité.

C'est sans avoir eu à en décider, qu'un noyau toujours renouvelé de quelques centaines d'amis, venus de plus en plus loin, s'est trouvé, par la force des choses, à poursuivre depuis 25 ans l'action engagée pour faire mieux connaître l'œuvre de Robespierre si souvent caricaturée.

Il faut dire aussi que s'est constamment imposée la nécessité de répliquer aux contempteurs de l'Incorruptible qui n'ont pas, bien au contraire, sitôt éteintes les pâles festivités du bicentenaire, cessé leurs virulentes campagnes. Encore très récemment, n'a-t-il pas suffi qu'un large public porte un vif intérêt à des écrits retrouvés de Robespierre, pour que s'en inquiètent ceux qui craignent la moindre contagion des idées du plus célèbre des révolutionnaires, et que, par des articles provocateurs ou des films télévisés d'une affligeante partialité, ils tentent de raviver des calomnies vieilles de deux siècles ?

Alors qu'ils partagent avec beaucoup d'autres associations, un engouement prononcé pour l'histoire, les amis de Robespierre y ajoutent une volonté de débarrasser celle-ci de ses vieilles images d'Epinal, de ses légendes noires ou dorées, de ses falsifications, et le « cas Robespierre » est bien typiquement celui qui s'y prête le mieux.

Quand l'actualité la plus brûlante montre à quelles dérives peut conduire l'histoire pour justifier telle ou telle appréhension du présent ou telle projection sur l'avenir, les Amis de Robespierre se félicitent d'avoir outrepassé les limites qu'ils s'étaient fixées et espèrent militer encore longtemps pour faire mieux connaître la Révolution, fondatrice du monde moderne, et celui qui l'incarne le mieux.

Dans ce quatre-vingtième numéro de l'Incorruptible, et les suivants, nous rappellerons le bilan de nos vingt-cinq années d'une activité diversifiée et ininterrompue.

L'A.R.B.R.

SOMMAIRE

- Page 2 : La page d'accueil du site de l'ARBR
Le bureau de l'ARBR
- Page 3 : Le Général Boulanger
Les vingt-cinq ans de l'ARBR (1)
- Page 4 : L'Assemblée Générale de l'ARBR—point presse
- Page 5-6 : la Constitution de 1793
- Page 6 : Robespierre au FMI
- Page 7 : Le jeune Maximilien a-t-il rencontré JJ Rousseau ?
- Page 8 : Rubrique *C'est à lire*
- Page 9 & 10 : Robespierre vu par Jean Jaurès
- Page 10 : Mise à disposition du Carnet de Robespierre

Une juste reconnaissance patrimoniale

L'ARBR a fait une demande à la Municipalité d'ARRAS pour que celle-ci entreprenne les démarches nécessaires auprès du Ministère de la culture, afin que la Maison de Robespierre obtienne le label « Maison des Illustres » en 2013. L'Association pour un Musée Robespierre à Arras (AMRA) s'est associée à cette demande.

LES AMIS DE ROBESPIERRE (A.R.B.R.)
Maison des Sociétés, rue Aristide Briand
62000 ARRAS

Mel : amisderobespierre@orange.fr
Site : www.amis-robespierre.org

Ce bulletin trimestriel des Amis de Robespierre est imprimé par nos soins à l'Office Culturel d'Arras

Fonctionnalités du portail

http://www.amis-robespierre.org/

ARBR-AMRA

cliquez +1 avec votre compte gmail si vous aimez

voir le trafic du portail

partagez la page avec vos ami(e)s

nationalité des signataires de la pétition

donnez votre avis sur les sites ARBR & AMRA

partir sur le site de l'AMRA

voir les signataires de la pétition

visiter la pétition

partir sur le site de l'AMRA

principales sections du site AMRA

partir sur le site de l'ARBR

travaux des sociétaires ARBR

visitez le FOND ROBESPIERRE

partir sur le site de l'ARBR

principales sections du site ARBR

Le bureau de l'ARBR élu le 28 avril 2012

Président d'Honneur

M. Georges Sentis

Canet en Roussillon

Président

Dr Michel Csanyi

Lens

Trésorier

M. Olivier Duquesnoy

Vesoul

Vice-Présidents

Mme Liliane Brett

Arras

Trésorier-Adjoint

M. Jean-Claude Martinage

Haisnes

M. Gérard Raux

Arras

Secrétaire

M. Yves Adam

Arras

Gestion des brochures

M. Etienne Simeone

Salomé

Secrétaire-Adjoint

M. Christian Lescureux

Arras

Gestion du site informatique

M. Alain Cousin

Longuenesse

L'ARMEE PARISIENNE DE ROBESPIERRE L'ETAT-MAJOR DU GENERAL HANRIOT

1. LE GENERAL BOULANGER

Né le 7 janvier 1755 à Herstal (Belgique), Servais Beaudouin Boulanger s'installe à Paris où il travaille en 1772 comme ouvrier joaillier.

Au début de la Révolution, il devient commandant en second de la force armée de la Section de la Halle-aux-Blés dont Charles Sépher est le commandant en chef.

Le 10 août 1792, il participe à la chute de la royauté.

Lorsque Antoine Joseph Santerre est envoyé exercer le commandement militaire en Vendée, le Conseil général de Paris nomme Boulanger, par arrêté du 17 mai 1793, commandant général provisoire, avec 74 voix sur 75. Le lendemain, il se présente pour prêter serment au milieu des applaudissements des assistants. Cependant, sa nomination suscite une vive opposition dans certaines sections dominées par les modérés qui envoient à la Commune des représentants afin de protester contre cette nomination. Pierre-Gaspard Chaumette répond assez rudement : « *Tant que la Patrie sera en danger nous prendrons des mesures promptes et révolutionnaires.* Nous avons nommé un remplaçant à Santerre parce que nous avons cru devoir le nommer. Ce ne sera pas le général des avocats mais celui des sans-culottes ». Toutefois, la Commune prend un second arrêté en date du 18 mai décidant de soumettre cette nomination aux 48 sections. Sans attendre le résultat de cette consultation, Boulanger donne sa démission le 20 mai.

En juillet, Charles Sépher est nommé commandant en chef de l'armée dite de la Pacification qui doit écraser l'insurrection fédéraliste dans le département de l'Eure ; Boulanger rejoint son état-major avec le grade d'adjudant général chef de brigade et commande la place de Caen. Le 22 juillet 1793, il devient général de brigade.

En octobre 1793, il est rappelé à Paris où a été créée l'armée révolutionnaire parisienne au début de septembre ; Boulanger doit en assumer le commandement sous les ordres du général Charles Philippe Ronsin.

« *Candidat des « gouvernementaux », la présence à l'état-major de ce Jacobin, ami d'Hanriot et de Robespierre, est une garantie contre tout risque d'autonomie et une trop grande influence des milieux Cordeliers. Il est un administrateur intègre et efficace à la tête de la nouvelle armée, sensible aux directives des Comités, qui savent qu'ils peuvent compter sur lui* » (R. Monnier—dictionnaire de la Révolution Française d'A. Soboul)

Nommé adjoint d'Hanriot après le licenciement de l'armée révolutionnaire le 27 mars, Servais Baudouin Boulanger témoigne d'une grande fidélité envers l'Incorruptible.

Lors de la journée du 9 Thermidor, il se dépense sans compter, tentant de soulever les jeunes élèves de l'Ecole de Mars mais il échoue.

Mis hors la loi le 10 comme traître à la patrie, il est guillotiné sans procès le lendemain.

Il avait 37 ans et n'était guère plus riche que lors de son arrivée à Paris vingt ans plus tôt. Resté célibataire, il logeait avec sa nièce, rue Saint-Honoré ; ses biens se limitaient à des vêtements, à quelques meubles et objets personnels

(à suivre)



Général François Hanriot

Docteur Michel CSANYI

Les vingt-cinq ans de l'ARBR (1)

Les tout débuts

Réunies en 1987 pour préparer le bicentenaire de la Révolution, des élus et élites arrageoises avaient décidé que « surtout on ne parlerait pas de Robespierre » pour ne pas raviver de vaines polémiques. Le plus illustre des Arrageois interdit dans sa ville natale ! cela fit bondir une poignée d'artésiens qui, par la presse régionale, appelèrent à réagir. Rendez-vous fixé, une bonne vingtaine de citoyens parmi lesquels, un avocat, un député, un conseiller général, le directeur des Rosati... décida de se constituer en une association des Amis de Robespierre et de prendre toute sa place dans la célébration du bicentenaire.

Contacts furent pris avec l'Association « Vive 89 » et la Société des Etudes Robespierristes. Cette dernière organisa à Arras un séminaire en 1988 suivi d'un banquet républicain au Lycée Robespierre et d'une conférence de Michel Vovelle (« Pourquoi nous sommes toujours robespierristes ») devant une salle des concerts archi comble. Non seulement Arrageois ne boudèrent pas cette entrée en

matière mais des commerçants ornèrent leurs vitrines de symboles révolutionnaires. Démenti à cette revue parisienne réputée qui écrivait « Les Arrageois ont toujours honte de Robespierre ».

Les AHRF et la presse régionale rendirent compte de cette journée arrageoise et les adhésions à l'ARBR affluèrent de partout par centaines.

Le Conseil général et des municipalités en renfort

L'arrivée d'un nouveau préfet qui afficha publiquement et devant l'émissaire officiel du bicentenaire M. Jeanneney son admiration pour Robespierre, contribua à affranchir un certain nombre d'élus. Les projets assez ambitieux de l'ARBR pour le département reçurent un accueil favorable et une substantielle subvention. Incitées par les comités locaux de l'ARBR qui s'étaient créés dans une douzaine de municipalités celles-ci renforcèrent les moyens accordés à nos initiatives (Conférences, expositions, projections de films, spectacles...)

C. Lescureux

(à suivre)

ASSEMBLEE GENERALE DES AMIS DE ROBESPIERRE (ARBR)
ARRAS LE 31 MARS 2012

Malgré la dispersion des adhérents de l'ARBR sur tout le territoire (dont nous rendrons compte dans une prochaine édition) et quelques 25 autres répartis dans le monde entier, les *Amis de Robespierre* ont tenu leur Assemblée Générale dans les locaux de l'Office Culturel d'Arras. Le comité remercie les lecteurs qui nous ont envoyé un pouvoir de vote, leurs suggestions et souvent aussi leurs encouragements.

Le rapport d'activités a mis en valeur les 11 réunions du comité depuis la dernière AG (mars 2010), la parution régulière de l'Incorruptible, la restructuration du site informatique qui a permis de nouvelles adhésions, la participation de l'ARBR à de nombreuses manifestations et célébrations, la tenue de 4 conférences, deux nouvelles publications d'ouvrages, l'enrichissement de notre fonds documentaire, ainsi que nos diverses initiatives pour la création d'un Musée Robespierre dans sa maison avec le partenariat de l'AMRA.

Comme elle le fait depuis 25 ans, l'ARBR continuera de militer pour faire connaître le combat que Robespierre a mené contre les inégalités, plus que jamais d'actualité dans le monde.

Les membres du Comité Directeur élus le 31 mars

Yves Adam (Arras 62)	Arsène Duquesne (Annay 62)
Roger Bollu (Croix 59)	Olivier Duquesnoy (Vesoul 70)
Liliane Brett (Arras 62)	Emile Fournier (Arras 62)
Alain Cousin (Longuenesse 62)	Maurice Lardé (Arras 62)
Alexandre Cousin (Arras 62)	Christian Lescureux (Arras 62)
Michel Csanyi (Lens 62)	J-Claude Martinage (Haisnes 62)
René Debarge (Harnes 62)	J-François Patte (Arras 62)
Françoise Dellac (Arras 62)	Gérard Raux (Arras 62)
Michel Dubois (Carency 62)	Etienne Simeone (Salomé 59)
	Bernard Vandeplass (Lille 59)

Compte-rendu complet de l'A.G

Les adhérents qui souhaitent obtenir le procès-verbal de l'Assemblée Générale sont invités à se faire connaître

- si possible par mail :

amisderobespierre@orange.fr

- ou par voix postale :

ARBR

Maison des sociétés

Rue Aristide Briand

62000 Arras

Lu dans la presse

Les amis de Robespierre très actifs

L'Avenir de l'Artois 11 avril 2012

Réunie en assemblée générale sous la présidence du Dr Michel Csanyi, les *Amis de Robespierre* (A.R.B.R) se sont félicités de la vitalité de l'association.

Créée il y a tout juste 25 ans, pour le bicentenaire, elle a confirmé la prédiction de l'historien américain Steven Caplan, qui écrivait dans son livre *Adieu 89* : « *compte-tenu de ses motivations, l'ARBR serait sans doute l'une des rares associations à perdurer au bicentenaire qui les a vues naître* ».

Parmi les motifs de satisfaction, l'association a créé un site internet : amis-robepierre.org qui connaît une fréquentation journalière moyenne de 335 internautes et se classe parmi les 60 sites les plus visités au monde sur la Révolution Française. L'association est constituée d'un noyau fidèle de 200 adhérents recrutés y compris au-delà de nos frontières.

Lors d'une récente rencontre de l'A.R.B.R avec les représentants de la ville d'Arras, l'idée d'un futur musée

Robespierre n'a pas été écartée mais repoussée dans un avenir lointain. En revanche, un Espace Robespierre est envisagé dans le prochain aménagement du musée des Beaux-arts, au sein du futur pôle culturel de l'abbaye Saint-Vaast.

Une pétition pour la création d'un musée Robespierre à Arras

La pétition lancée par l'A.M.R.A pour ce musée Robespierre se poursuit. Elle a recueilli près de 3000 signatures validées, parmi lesquelles celles de nombreuses personnalités dont les noms sont consultables sur le site internet.

Multiplés projets

Le carnet de Robespierre, rare document relatif à l'activité quotidienne de Robespierre devenu virtuellement chef de gouvernement, a été trouvé aux archives locales d'Arras. Bientôt édité, il est une des rares copies existantes d'un carnet sur lequel Robespierre griffonnait des notes avant ses

réunions au Comité de Salut Public de septembre 93 à nivôse an II.

Une série de conférences sur Jean-Jacques Rousseau dont on célèbre le troisième anniversaire de la naissance permettra de rappeler l'influence qu'il eut sur Robespierre.

Plaque commémorative

A cette occasion les Amis de Robespierre projettent d'apposer une plaque commémorative à l'angle des rues aux Ours et du marché aux Filés, ancienne auberge de l'Ecu d'Artois où en janvier 1766, Jean-Jacques Rousseau séjourna.

Sont prévues également une prochaine conférence sur « Le poids de la guerre étrangère sur le cours de la Révolution, notamment dans le Pas-de-Calais » et une commémoration du 220^{ème} anniversaire de la première République, vraisemblablement le 22 septembre 2012.

Le numéro 80 de la revue l'Incorruptible rappellera bientôt les initiatives marquantes de l'A.R.B.R depuis ses 25 ans d'existence.

Michel Biard est professeur d'histoire du monde moderne et de la Révolution Française à l'Université de Rouen. Il est également Président de la Société des Etudes Robespierriennes depuis juin 2011. Cet article est paru dans *La Revue du Projet* de septembre 2011.

La Constitution de 1793

Il suffit de lire et relire cette Déclaration pour se convaincre non seulement de ses audaces, mais des rêves qu'elle peut encore susciter près de 220 ans plus tard par sa reconnaissance du droit à l'existence, du droit au travail, du droit à l'instruction, et bien sûr du fameux droit de résistance à l'oppression qui peut aller jusqu'à légitimer l'insurrection contre un gouvernement violant les droits du peuple.

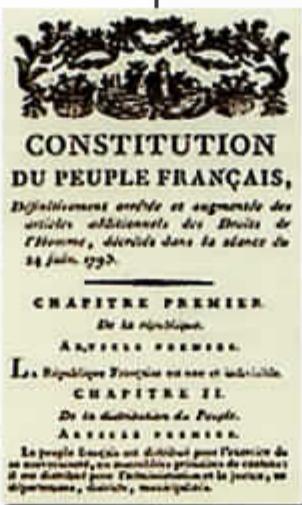
Ce texte constitutionnel, souvent décrit comme le plus démocratique qu'ait connu la France, a eu un destin pour le moins étrange. Jamais mis en application, en raison du terrible contexte de l'été 1793, lorsque la République devait faire face tout à la fois aux révoltes hostiles à la Révolution et aux armées étrangères qui l'attaquaient sur plusieurs fronts à la fois, il a longtemps fait rêver nombre de militants, ceux de l'an III (1794-1795) comme ceux du XIX^e siècle. L'adoption de cette Constitution, la seconde née de la Révolution et donc la seconde de l'histoire de France, est devenue nécessaire aux lendemains du 10 août 1792 dès lors que cette journée révolutionnaire a abouti au renversement de la monarchie.

La Constitution de 1791, dont le roi était un rouage fondamental, ne pouvait être maintenue sitôt que la République se substitua à la monarchie constitutionnelle le 20 septembre 1792. Aussi convenait-il de rédiger un nouveau texte constitutionnel et, dès la fin de septembre 1792, l'un des comités de la Convention nationale (la nouvelle Assemblée détentrice du pouvoir législatif), baptisé comité de constitution, fut chargé de mettre au point un projet. Le sort à réserver au ci-devant roi (guillotiné le 21 janvier 1793), d'une part, l'affrontement politique entre Girondins et Montagnards, d'autre part, retardèrent les débats, de sorte que le premier projet (rédigé par Condorcet) ne parut devant la Convention nationale que le 15 février 1793. A côté de ce projet porté par son comité de constitution, la Convention nationale en reçut plus de 300 autres, présentés par des représentants du peuple (titre alors donné aux députés) ou de simples particuliers, voire des étrangers soutenant la Révolution française.

Rien n'était encore décidé le 2 juin 1793, lors de l'arrestation des meneurs de la Gironde et de la mise à l'écart de cette mouvance politique au sein de la Convention nationale. Devenus désormais les plus influents, les Montagnards s'employèrent à accélérer la rédaction et l'adoption d'un nouveau texte constitutionnel, de manière à ôter un argument de poids à ceux qui se révoltèrent en juin et juillet pour protester contre le coup de force du 2 juin (révolte connue sous le nom de « fédéralisme »). Présenté devant l'Assemblée le 10 juin 1793, adopté le 24, le texte fut soumis à la ratification des électeurs, autrement dit à ce que nous qualifierions aujourd'hui de « référendum ». Le *oui* obtint près de 1.8 million de voix, le *non* en reçut environ 11 500 (avec une participation

proche du tiers des électeurs, ce qui représentait une mobilisation tout à fait honorable eu égard aux conditions du moment). Symboliquement, cette adhésion massive des citoyens donna lieu à une cérémonie fixée au 10 août 1793, jour du premier anniversaire de la chute du « dernier des tyrans ».

Toutefois, en raison du contexte, la Convention nationale décida d'ajourner l'application de la nouvelle Constitution et proclama, à l'automne suivant, le gouvernement « révolutionnaire jusqu'à la paix ». L'adjectif « révolutionnaire » étant ici pris comme un synonyme d'« extraordinaire », le « Gouvernement révolutionnaire » devenait *de facto* un gouvernement de guerre, prenant des mesures extraordinaires et créant des « institutions révolutionnaires » destinées à coexister avec les institutions ordinaires tant que la guerre durerait. Pour autant, si la Constitution était mise en sommeil, la nouvelle Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui l'accompagnait, faisait, elle, l'objet d'une large diffusion, d'affichages, de commentaires, etc. Or, il suffit de lire et relire cette Déclaration pour se convaincre non seulement de ses audaces, mais des rêves qu'elle peut encore susciter près de 220 ans plus tard par sa reconnaissance du droit à l'existence, du droit au travail, du droit à l'instruction, et bien sûr du fameux droit de résistance à l'oppression qui peut aller jusqu'à légitimer l'insurrection contre un gouvernement violant les droits du peuple (« Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple [...] le plus sacré et le plus indispensable des devoirs [...]).



Les 9 et 10 thermidor an II (27-28 juillet 1794), l'arrestation puis l'exécution de Maximilien Robespierre et ses amis sonna le glas non du Gouvernement révolutionnaire, mais bien vite celui de la Constitution de 1793 devenue gênante aux yeux des « Thermidoriens » (la coalition éphémère des vainqueurs en thermidor) qui aspiraient à renforcer le pouvoir exécutif. Les rouages du Gouvernement révolutionnaire furent en grande partie maintenus afin que la Convention nationale puisse conserver le pouvoir, mais, après les dernières journées révolutionnaires de germinal et prairial an III (printemps 1795), une nouvelle Constitution fut donc rédigée avec des principes radicalement différents de ceux de 1793 et une troisième Déclaration dite cette fois des droits et des devoirs. Ce texte, connu sous le nom de Constitution de l'an III, fut adopté le 5 fructidor an III (22 août 1795) et servit de fondement au Directoire (1795-1799). La Constitution de 1793, jusque-là simplement mise en sommeil, était purement et simplement supprimée sans même avoir été appliquée.

Suite page 6

La constitution de 1793 (suite)

Une référence pour notre démocratie ?

Il ne saurait être question d'entrer ici dans les détails du texte constitutionnel de 1793, mais simplement d'en souligner quelques caractéristiques majeures, notamment celles qui expliquent à quel point il a pu faire rêver les sans-culottes de 1793-1794 (l'an II) et comment il peut, le cas échéant, encore servir de référence dans notre démocratie.

La Constitution de 1791 séparait avec soin les pouvoirs exécutif et législatif ; en revanche, celle de 1793 plaçait *toute* l'autorité réelle dans un Corps législatif, émanation de la souveraineté populaire, sans pour autant aller jusqu'à supprimer l'Exécutif. Là où la première avait confié au roi un pouvoir exécutif fort (avec, entre autres, le célèbre droit de veto suspensif, grâce auquel le roi pouvait refuser les lois voulues par l'Assemblée législative), la seconde affaiblissait donc très nettement l'Exécutif. Confié à un Conseil de 24 membres (ministres), celui-ci était subordonné au Corps législatif, ne disposait d'aucun veto, était réduit à la stricte application des lois et devait rendre compte de ses actes. Pour peu que l'on compare cette situation à celle ensuite mise en place sous le Directoire, *a fortiori* sous le Consulat et l'Empire, voire sous notre actuelle Ve République, force est de constater le rôle fondamental de cet affaiblissement du pouvoir exécutif dans la volonté de faire naître une démocratie conçue comme exemplaire.

Pour sa part, le Corps législatif (qui aurait donc dû succéder à la Convention nationale si la Constitution avait été appliquée), composé d'une seule Chambre, était élu pour un an seulement et au suffrage universel

(masculin). Ses pouvoirs n'avaient d'autres bornes que ceux liés à la souveraineté populaire, mais celles-ci étaient loin d'être négligeables. En effet, les citoyens pouvaient intervenir directement dans l'exercice du pouvoir législatif. La loi votée par le Corps législatif n'avait qu'une valeur de proposition qui devait ensuite être « sanctionnée » (c'est-à-dire acceptée) par les citoyens. Qu'on se rassure quant à la complexité de ce cheminement de la loi, cela ne signifiait en rien que toute loi était soumise à un vote populaire et que les citoyens devaient donc subir semaine après semaine référendum sur référendum ! Leur consentement était tacite si la loi votée par le Corps législatif ne soulevait pas de contestations dans un délai de quarante jours ; dans le cas contraire, un vote devait être organisé et, de ce fait, les citoyens partageaient alors avec leurs députés l'exercice du pouvoir législatif. Certes, une subtile division permettait de distinguer des lois et des décrets, tous ces textes adoptés par le Corps législatif n'étant pas soumis à un même contrôle des citoyens, donc il ne s'agissait pas ici d'une sorte de « démocratie directe » (d'autant que, pour qu'il y ait contestation, il fallait que proteste au moins un dixième des assemblées primaires rassemblant les citoyens dans la moitié [plus un] des départements).

On peut toutefois se prendre à rêver de posséder ce genre de droits au XXI^e siècle, là où les représentations nationales finissent hélas par n'être plus que des reflets parfois très infidèles de la souveraineté populaire. Songeons aux récentes lois réformant le régime des retraites et au sort qui eût été le leur pour peu qu'existât un système similaire à celui de 1793...

Michel Biard

Robespierre au F.M.I

Aussi surprenant que cela puisse paraître, une statue de l'Incorruptible a été exposée en 1989 au siège du Fonds Monétaire International à Washington. C'était dans le cadre d'un salon international



autour du bicentenaire de la Révolution.

Une artiste, Ana Richardson, avait réalisé cette œuvre en un matériau transparent dessiné sur ordinateur et découpée au laser.

C'est l'historien américain Steven Kaplan qui donne l'information dans « Adieu 89 ». Nous ignorons ce qu'est devenue cette statue.

Merci aux nombreux lecteurs qui se sont mis à jour de leur cotisation 2012. Celles-ci constituent la source principale des moyens de l'ARBR, qui nous permettent de faire parvenir *l'Incorruptible* à plus de 300 lecteurs chaque trimestre. Merci également pour les nombreux encouragements que nous recevons dans vos courriers. Nous tâchons de nous en montrer dignes.

Le Comité

Mais si Mme Lagarde apprenait qu'elle a été remise dans quelque recoin de la prestigieuse administration, nous lui demanderions volontiers qu'elle en fasse cadeau pour le prochain musée Robespierre à Arras.

LE JEUNE MAXIMILIEN A -T-IL RENCONTRE JEAN-JACQUES ROUSSEAU ?

On connaît l'influence considérable que l'oeuvre de Jean-Jacques Rousseau exerça sur Robespierre et l'admiration que le nouveau député de 1789 exprima pour le philosophe la veille même de son départ pour Versailles. C'est en cette circonstance qu'il révéla : « *Je t'ai vu dans tes derniers jours, et ce souvenir est pour moi la source d'une joie orgueilleuse ; j'ai contemplé tes traits augustes, j'y ai vu l'empreinte des noirs chagrins auxquels t'avaient condamné les injustices des hommes* ».

On ne sait ni ou, ni quand, Robespierre a pu voir J.J. Rousseau, ni même s'il a osé l'aborder.

Le biographe Friedrich Sieburg suppose, lui, que Robespierre, étudiant à Louis le Grand, a pu apercevoir J.J. Rousseau alors que celui-ci occupait, depuis 1770, une mansarde rue de la Salpêtrière à Paris. Sinon c'est plus vraisemblablement à Ermenonville en 1778, où Rousseau vécut sa dernière année, que le jeune disciple est allé pour rencontrer son vieux Maître et qu'il a été reçu.

Nous pouvons, quant à nous, supposer que le jeune Maximilien Robespierre a pu, une première fois, alors qu'il n'avait pas encore huit ans, apercevoir le célèbre philosophe un soir d'hiver à Arras.

C'est peu probable mais pas invraisemblable puisque nous savons (1) que Jean-Jacques Rousseau a bien débarqué à Arras le lundi 6 janvier 1766, qu'il y a logé à l'Auberge de l'ECU d'ARTOIS et en est reparti le lendemain.

Point besoin de beaucoup d'imagination pour prêter à un jeune collégien qui habitait alors chez son grand-père Carraut, le brasseur de la rue Ronville, l'envie de flâner, au sortir du collège, du côté de l'Hôtel de ville ou de la place Ste Croix. C'est là qu'arrivaient régulièrement les voyageurs descendus de la malle-poste, ou du carrosse Paris-Arras-Saint-Omer. L'ECU d'ARTOIS se trouvait à l'angle de la rue du marché au Filé et de la rue de la Vignette.(2)

Si le jeune Maximilien a pu apercevoir celui qu'il lirait bientôt avec passion et vénérerait dix ans plus

tard, pouvait-il le reconnaître parmi les voyageurs ? C'est peu probable. Certes, « La Nouvelle Héloïse », parue cinq ans plus tôt et ses oeuvres interdites comme « l'Emile », l'avaient rendu célèbre, et peut-être quelques badauds ont pu apprendre qui était ce personnage, mais pas le jeune gamin. Si ses professeurs lisaient Rousseau c'était en cachette. S'il le remarqua parmi les autres voyageurs ce fut plutôt à cause de son accoutrement si particulier puisque depuis son séjour à Motiers-Travers (en Suisse) Jean-Jacques Rousseau ne s'habillait plus qu'en costume arménien avec une longue robe, cafetan et bonnet de fourrure.



Jean-Jacques ROUSSEAU
en costume arménien

Que faisait donc J.J. Rousseau ce 6 janvier à Arras ? Expulsé par les autorités, il avait quitté le canton de Berne en Suisse depuis octobre 1765. Passé par Strasbourg en novembre, puis Paris en décembre, il était parti pour l'Angleterre, en chaise de poste, le 4 janvier avec le philosophe anglais David Hume, chez qui il comptait s'installer définitivement.

S'étant brouillé avec Hume, il revint en France en mai de l'année suivante. Pour rentrer à Paris, il ne retraversa pas Arras car il emprunta cette fois la route par Abbeville, Amiens et Breteuil.

Sous la Révolution qu'Arras rendit une première fois hommage à Jean-Jacques Rousseau en donnant son nom à la rue du Four Saint-Adrien qui, comme toutes les rues débaptisées à cette époque, retrouva ensuite son nom original.

En cette année du tricentenaire de la naissance du célèbre philosophe pourquoi ne pas enrichir la ville d'un nouveau lieu de mémoire, en scellant une plaque à l'emplacement de l'ancienne auberge :

ICI, AUTREFOIS AUBERGE DE L'ECU D'ARTOIS, FUT ACCUEILLI JEAN-JACQUES ROUSSEAU LE 6 JANVIER 1766 .

Christian Lescureux

1) Grâce au récit de voyage qu'en fit Emile LESUEUR dans « Mon pays d'Artois » paru en 1932.

2) Aujourd'hui rue des Trois visages

**LES DEUX REVOLUTIONS,
PARIS 1789-NAPLES 1799**

Un inédit d'Alexandre Dumas Ed. Fayard



Véritable événement éditorial, cet ouvrage rend pour la première fois accessible au public français ce récit historique de première main. Ecrit et surtout dicté en italien par Alexandre Dumas aux journalistes de *l'Indépendante* entre 1862 et 1864, ce long feuilleton retrace, jour après jour, les événements de 1789 en France et ceux de 1799 dans le royaume des Deux-Siciles.

En qualité d'historien de la Révolution Française, Alexandre Dumas - qui a eu accès aux archives secrètes de Naples ouvertes pour lui seul sur ordre de Garibaldi - entend démontrer comment la révolution parthénopéenne initiée à Naples par le Général Championnet, est la seule vraie tentative d'exportation de la Révolution Française en Europe.

**"LES CHANGEMENTS DE NOMS DE
LIEUX EN 1792-1793".**

Editions ARCHIVES ET CULTURE

Ce petit dictionnaire de 112 pages nous apprend comment dès 1792 les noms de certains lieux ont été éliminés parce qu'ils rappelaient la religion, la royauté et les aristocrates ou tout simplement parce qu'ils s'étaient révoltés contre l'ordre républicain (tels Toulon, Marseille ou Lyon pour ne citer que les plus connus). Dans chaque département des dizaines de villes et de villages changèrent ainsi de toponyme. Parfois on tombe dans le cocasse et la drôlerie, ainsi Grenoble qui fut renommé Grelibre ou Saint-Martin en Corrèze renommé Martin-sans-Culotte...



Les comités de surveillance.

D'une création citoyenne à une institution révolutionnaire, Considérés le plus souvent comme de simples organes de police politique, les comités de surveillance, institués par la loi du 21 mars 1793 et supprimés en partie dès la fin de l'an II, ont longtemps fait figure de parents pauvres dans l'historiographie de la Révolution. Ils bénéficient aujourd'hui d'un renouveau de la recherche qui s'intéresse en particulier aux acteurs, hommes et femmes, aux formes de politisation, aux résistances, dans le cadre d'une Révolution « vue d'en bas ». Le présent ouvrage rend compte du premier bilan d'étape d'une enquête collective sur les comités, dressé lors de la rencontre tenue à Besançon les 13 et 14 janvier 2011 sur l'initiative de la Société des études robespierristes, avec le soutien de l'IUFM et du Laboratoire des sciences historiques de l'université de Franche-Comté.



Société des études robespierristes (Coll. Etudes Révolutionnaires N°13)

Dans la collection « Ils ont fait la France »
Christine LE BOZEC, de l'Université de Rouen
DANTON ET ROBESPIERRE
LES DEUX VISAGES DE LA REVOLUTION

Dans le portrait croisé qu'elle fait de ces deux personnages, l'auteure, spécialiste reconnue de l'histoire la Révolution, se garde bien de nourrir l'opinion, trop largement répandue que tout les opposait. L'exposé de leurs parcours parallèles est fait sans porter de jugements, ceux-ci étant laissés à une quarantaine, d'écrivains, historiens, hommes politiques de toutes époques et résumés dans un chapitre intitulé : « *Danton et Robespierre vus par* », complété par un choix d'extraits de textes de Taine, Michelet, Aulard et Mathiez. A propos de ce dernier, C. Le Bozec tient à dire que les jugements qu'il a portés sur Danton ont été nuancés par des historiens qui lui ont succédé, tels Lefèvre puis Soboul, Vovelle, Ozouf et Mazauric. L'ouvrage est complété par une quarantaine de pages consacrées à quelques discours majeurs de Robespierre.

Curieusement l'approche mesurée qui est faite de ces deux visages, est quasiment contredite par la préface de Max Gallo qui, excluant toute analyse politique, s'acharne à les réduire à deux tempéraments diamétralement opposés, pour conclure par une citation de Chateaubriand qui fait de la Révolution : « **un fleuve de sang** » qui sépare deux mondes.

Dans l'important ouvrage « *Quand Danton et Robespierre inventaient la France* » l'écrivain André STIL a pourtant apporté les preuves de ce que, en dépit de tout ce qui les aurait dû naturellement les opposer, Danton et Robespierre furent longtemps unis par une profonde amitié, tragiquement rompue, un moment donné, par des options politiques inconciliables dont dépendait la conduite de la Révolution.

Christian Lescureux

**Robespierre,
la probité révoltante**

Cécile Obligi

Conservatrice à la B.N.F



La Révolution Française a transformé des anonymes en figures de premier plan. Robespierre est l'un de ces anonymes brusquement devenus célèbres. Comment un banal avocat d'Arras, promis à une traditionnelle carrière locale, s'est-il trouvé propulsé en quelques mois à l'avant-scène de l'actualité? Comment a-t-il pu concentrer sur sa personne une bonne partie du ressentiment contre ce que l'on a appelé la Terreur? Pour répondre à ces questions, Cécile Obligi a choisi de donner la parole au principal intéressé : Robespierre lui-même. Elle nous fait ainsi découvrir ou redécouvrir un orateur de grande classe et un penseur politique important, que la légende noire a fait oublier trop longtemps.

(Ed.)

Jean Jaurès

Voici la suite des extraits de *l'Histoire Socialiste de la Révolution Française* dans lesquels Jaurès commente l'action et la pensée de Robespierre. Nous y retrouvons souvent des éléments positifs et négatifs, des sentiments opposés comme dans ce commentaire sur le discours du 28 déc. 1792 : « *Je démêle en moi une émotion irritée et une admiration qui n'est pas toujours sans malaise.* » Jaurès était parfois excédé par la rigidité de « L'homme-principe » Robespierre (1). Il admettait cependant que l'attachement à ces mêmes principes sauva la Révolution en 1793 même si, après la chute des factions, il se désolidarisa de Robespierre.

Laissons parler Jaurès dans les dernières pages de son ouvrage : « *J'ai dit quels furent surtout, depuis le 31 Mai, les services immenses de Robespierre, organisant le pouvoir révolutionnaire, sauvant la France de la guerre civile, de l'anarchie et de la défaite. J'ai dit aussi comment, après l'écrasement de l'hébertisme et du dantonisme, il fut frappé de doute, d'aveuglement et de vertige.* » (2). Les grands historiens A. Mathiez et A. Soboul ont considéré que Jaurès ne fut pas toujours juste avec Robespierre. Certains autres jugent que « *c'est toujours le moment, dessiné avec une précision extrême, qui détermine ou non, l'adhésion de Jaurès.* » (3). Nous, « les Amis de Robespierre », souhaitons simplement que la lecture de ces quelques textes puisse, par leur esprit critique, parfaire la connaissance de celui que nous considérons comme le grand homme de la Révolution Française.

- (1) Laponneray
(2) Tome 6 p.516
(3) Mona Ozouf

Jean-Claude Martinage

La conception religieuse de Robespierre

« Robespierre semble croire que le christianisme, enseigné par la Révolution et selon la Révolution peut perdre peu à peu ses dogmes les plus aventureux et les plus tyranniques et se confondre avec la religion naturelle ; et c'est tout un système religieux et moral qu'il esquisse à grands traits [...] D'abord lui-même, disciple de Jean-Jacques, a foi dans un Dieu personnel et conscient, gouvernant le monde par sa grandeur, et dans l'immortalité de l'âme humaine ; et il s'applique à retrouver sous l'enveloppe chrétienne des croyances populaires ces deux dogmes de la religion naturelle.

[...] Oui, il y avait en lui du prêtre et du sectaire, une prétention intolérable à l'infailibilité, l'orgueil d'une vertu étroite, l'habitude de tout juger sur la mesure de sa propre conscience et envers les souffrances individuelles la terrible sécheresse de cœur de l'homme obsédé par une idée et qui finit peu à peu par confondre sa personne et sa foi, l'intérêt de son ambition et l'intérêt de sa cause. Mais il y avait aussi une exceptionnelle probité morale, un sens religieux et passionné de la vie, et une sorte de scrupule inquiet à ne diminuer, à ne dégrader aucune des facultés de la nature humaine, à chercher dans les manifestations les plus humbles de la pensée et de la croyance l'essentielle de la grandeur de l'homme [...] Robespierre n'avait

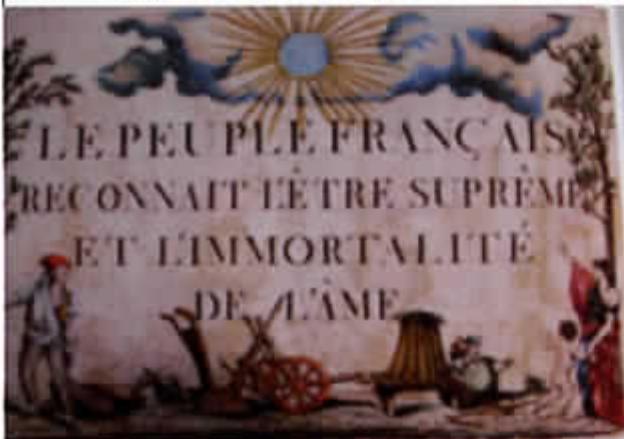
pas pris à Jean-Jacques tout son pessimisme, puisqu'il croyait la démocratie applicable aux grands Etats modernes. Mais il se disait que, même après l'institution de l'entière démocratie, bien des maux accablent l'homme. Il lui semblait impossible de corriger suffisamment les inégalités sociales, il lui semblait impossible de ramener toutes les fortunes et toutes les conditions à un même niveau, sans arrêter, sans briser les ressorts humains, et il prévoyait ainsi une renaissance indéfinie, de génération en génération, de l'orgueil et de l'égoïsme des uns, de la souffrance et de l'envie des autres. Il n'avait aucun pressentiment du socialisme; il n'entrevoit pas la possibilité d'un ordre nouveau où toutes les énergies humaines se déploieraient plus harmonieusement [...]

Aussi éprouvait-il quelque respect pour l'action chrétienne qui lui semblait avoir pénétré parfois dans les âmes humaines à des profondeurs où l'action révolutionnaire n'atteindrait point. Et il se faisait scrupule d'arracher aux hommes des espérances surhumaines de justice et de bonheur dont la Révolution lui paraissait incapable à jamais d'assurer l'équivalent. Là est, dans la pensée de Robespierre, le grand drame; là est, dans cette âme un peu aride, l'émotion profonde et la permanente mélancolie. » (tome 3 p.366-375)

Contre les culottes dorées en Mai 1793

« Tout en animant les sans-culottes contre les culottes dorées, Robespierre prend bien garde que la lutte sociale n'aboutisse pas à une lutte des classes systématiquement fondée sur l'opposition de la pauvreté et de la richesse. Et ce n'est pas pour dépouiller les riches, c'est pour assurer la victoire de la démocratie et le salut de la liberté, qu'il demande, en cette crise, la primauté révolutionnaire des pauvres [...] Ainsi, de même que Robespierre, tout en excitant les sans-culottes, voulait les empêcher de déclarer une guerre fondamentale à la bourgeoisie et à la propriété, il voulait tendre tous les ressorts de l'action révolutionnaire, mais sans briser la légalité. » (tome 5 p. 511-514)

Suite page 10



Jean Jaurès (suite de la page 9)

La déclaration des droits de Robespierre le 24 avril 1793

« Robespierre ne se contente pas de rappeler que la propriété est une institution sociale [...] La propriété, dans sa formule, n'est que ce qui reste de la propriété, quand la société a exercé son droit antérieur et supérieur, quand elle a prélevé ce qui lui est nécessaire pour assurer la vie de tous [...] Dès maintenant, il insérait dans la Déclaration des Droits proposée par lui quelques applications précises de sa définition sociale de la propriété. Il veut que la Convention inscrive dans la charte sociale le droit de tous à la vie, le droit au travail, le droit à l'instruction, et l'impôt progressif avec immunité complète du minimum de revenus nécessaire à la vie. Tous ces premiers articles de son projet sont d'une belle allure humaine [...]

Cette déclaration des droits, c'est l'extrême formule officielle de la pensée sociale de la Convention. Aucun représentant n'alla au-delà [...] Mais, ce qui attriste dès maintenant l'exposé de la pensée sociale de Robespierre, ce qui lui communique une sorte d'aridité, c'est le parti pris vertueux contre la richesse [...] Certes, Robespierre ne veut pas proscrire l'opulence : mais il la dédaigne et il la méprise presque, comme si elle n'était pas la forme, d'abord nécessairement oligarchique, plus tard sociale, populaire et commune, de la puissance de l'homme sur les choses, le signe de sa maîtrise sur l'univers. Ce qui aurait été grand et beau, c'eût été d'appeler au secours de la Révolution toutes les forces de production, d'art, de richesse, et de dire : « Les mesures que nous prendrons pour que tous les citoyens aient une part de ce bien-être croissant, de cette richesse humaine croissante, ajouteront à l'essor de la richesse bien loin de la contrarier. » (tome 6 p. 134-140)

La politique de Robespierre en juin-Juillet 1793

« Robespierre, assidu, courageux, s'obstine à prévenir les mesures hâtives qui, sous prétexte de révolutionner l'armée, la livrerait désorganisée et sans chefs à l'ennemi. Il s'applique à maintenir l'autorité de la Convention et du Comité de Salut Public, à fondre toutes les forces de la Révolution, à créer contre le péril intérieur et extérieur la dictature de la France révolutionnaire appuyée sur Paris, et à écarter la dictature étroite de Paris qui aurait été bientôt précipitée dans le vide [...] Si grands qu'ils aient été, Cambon et Carnot ont été des administrateurs, non des gouvernants. Ils ont été des effets ; Robespierre était une cause. Je ne veux pas faire à tous ces combattants qui m'interpellent une réponse évasive, hypocrite et poltronne. Je leur dis : ici, sous le soleil de juin 93 qui échauffe votre âpre bataille, je suis avec Robespierre, et c'est à côté de lui que je vais m'asseoir aux Jacobins. Oui, je suis avec lui parce qu'il a à ce moment toute l'ampleur de la Révolution. » (tome 6 p.201-203)

Robespierre contre les factions (février 1794)

« Quand donc cessera l'oppression des patriotes ? Robespierre pressent un combat à mort. Et il prend position à la Convention par son discours dirigé à la fois contre le dantonisme et contre l'hébertisme [...] Dès lors, il est résolu de frapper des deux côtés à la fois ; il s'installe sur une hauteur âpre et d'où il pourra balayer tout l'horizon. Jamais il ne pourra atteindre la démagogie hébertiste s'il n'a pas rassuré tous les patriotes, tous les révolutionnaires contre la politique de défaillance traîtresse des indulgents. Et il déclare la guerre aux uns et aux autres. Mais, que de sacrifices, que d'épreuves va imposer ce double combat ! Robespierre a le pressentiment aigu de son rôle terrible. C'est lui qui va être chargé de distribuer la mort à sa droite et à sa gauche. C'est lui qui va équilibrer l'échafaud ; il se sent devenir le centre de gravité de la guillotine, et, épuisé de travaux, de luttes, de soucis, malade des premières atteintes portées à sa popularité et des responsabilités qu'il assume, il sent ses forces défaillir. » (tome 6 p. 395)

Nous vous l'annonçons dans le N° 78 de *L'Incorruptible*. Le Carnet est maintenant à disposition.

Rappelons qu'il s'agit d'un carnet de 42 feuillets saisi par la Convention après le 10 thermidor, sorte d'aide-mémoire dans lequel Robespierre a noté des objets qu'il se proposait de traiter ou des points à éclaircir. Cette reproduction est accompagnée sur chaque page d'une transposition pour en faciliter la lecture, ainsi que de commentaires écrits par Albert Mathiez en 1918.

Cette brochure de 85 pages comprend des portraits et illustrations qui en agrémentent la lecture.

De nombreux lecteurs nous ont déjà fait savoir qu'ils sont intéressés. Le CARNET peut maintenant être commandé en envoyant un chèque au siège de l'ARBR. Participation aux frais :

France métropolitaine : 10 €

Union européenne et Suisse : 12 €

Autres : 13,50 €

CARNET DE ROBESPIERRE

Septembre à décembre 1793

Annoté par Albert MATHIEZ

Édition A.R.B.R. 2013